

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 265

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'administration de la petite sœur d'ITT en Suisse, la Standard Telephon und Radio AG, il devient aussi administrateur de Von Roll (dont les liens avec le Parlement semblaient coupés après la retraite du chef du personnel Josef Hofstetter — une connaissance lui aussi — en 1971).

Jusqu'aux fabriques de conserves

Il n'est pas jusqu'aux fabriques de conserves (le conseiller national radical argovien Hans Letsch entre au conseil d'administration de Hero au printemps dernier) et aux sociétés d'exploitation de téléphériques (là, nouveau siège d'administrateur pour le conseiller aux Etats valaisan, Bodenmann, DC), qui n'éprouvent le besoin d'avoir un répondant au Parlement fédéral.

Un petit document qui, en fin de compte, n'appelle pas de commentaire, mais qui, à l'heure des bilans de la session des Chambres, permet de mieux situer peut-être les décisions prises.

Lanterne, allumettes

La bougie, eh quoi, n'éclaire
Qu'une lanterne, grands dieux !
Et la lanterne, lanlaire,
Loin de vous crever les yeux

N'est qu'un falot de distance,
Une attrape du lointain...
L'étape est cuite d'avance
Où chacun rate le train.

Ainsi de nous, folles têtes,
Fausses barbes du Savoir,
Avec nos bouts d'allumettes
Qui rougissent du Grand Soir.

Gilbert Trollet

GENÈVE

Deux bus pour le Salon de l'Auto

Une réorganisation administrative avait, après les dernières élections, soulevé un léger espoir : les transports en commun passaient d'Economie publique (M. Henri Schmitt) en Justice et Police (M. Guy Fontanet) qui coiffe ainsi fort logiquement circulation privée et publique. Un espoir encore renforcé par le fait que le nouveau conseiller d'Etat (DC) a la réputation de fréquenter plus assidûment son bureau que les choucroutes partisans ou les bords du Nil et du Yang-Tsé-Kiang.

Une entreprise condamnée

On pouvait aussi tabler sur l'ouverture d'esprit manifestée dans sa jeunesse par le nouveau responsable, et dont on avait pu entrevoir quelques prolongements lors d'interventions aux Chambres fédérales. Bref, fallait-il redresser la gestion d'une entreprise que la baisse presque constante du nombre d'usagers semble condamner sans recours (des cadences faiblantes, un réseau irrégulier, limitent aujourd'hui l'usage des transports en commun aux seules femmes — les mâles, eux, utilisent la voiture familiale —, aux enfants, aux personnes âgées et aux saisonniers) ?

Faux-semblants

Dans cette perspective, dissuader les automobilistes de se rendre en ville (par le biais de zones piétonnières, parcomètres ou pistes réservées) était efficace ; mais cette nouvelle politique n'a de sens que si les transports en commun peuvent prendre le relais. Las ! on annonce bien à grands cris l'achat de véhicules nouveaux, mais il s'agit en fait d'un simple renouvellement de matériel ; et l'évolution du total des kilomètres parcourus ne suit pas le rythme de croissance de la population...

Pour couronner le tout, la première mesure annoncée par M. Fontanet est une augmentation des tarifs, augmentation contre laquelle l'Institut de la Vie (case postale 439, 1211 Genève 1) vient de lancer une pétition (on comprend la déception d'un mouvement qui déposait, il y a deux ans, 15 000 signatures à l'appui d'une initiative en faveur de l'amélioration et de la gratuité des transports publics).

Il est clair que, pour rendre les services que l'on attend d'eux, les transports en commun ont besoin de ressources nouvelles ; les demander aux utilisateurs, c'est, dans la situation actuelle, interdire tout passage des voitures privées vers les véhicules publics.

Le bénéfice des parcomètres

Pourquoi ne pas envisager l'utilisation, au bénéfice des transports en commun, des ressources fournies par les parcomètres, une fois leur pose systématiquement étendue à toutes les places où le stationnement est limité jusqu'à deux heures, et leur tarif horaire amené à un prix convenable (à 40 centimes l'heure de stationnement, l'emploi de la voiture est encore favorisé) ? Ce serait bien sûr sélectionner par l'argent les utilisateurs de voitures, mais aussi opérer un transfert de fonds en faveur des fidèles du tram ou du bus.

Demi-mesures fatales

A ne pas vouloir, en tout cas, choisir entre transports en commun et voitures privées, M. Fontanet, comme avant lui M. Schmitt, s'enlisera dans des demi-mesures, soulevant des objections tous azimuts. Un choix est inéluctable.

Mais, direz-vous, pourquoi désespérer et dresser un tableau si sombre de la situation ? Deux lignes nouvelles de bus viennent d'être créées ! Pour transporter les visiteurs du Salon de l'Auto...